

Corporation de la ville de Hawkesbury

Recommandation au conseil

N° 2019_REC_83

N° de dossier:

Date de la réunion: 15 octobre 2019

Objet: Programme d'infrastructure Investir dans le Canada : volet communautaire, culturel et récréatif

Recommandation

Attendu que le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC) offrira un financement combiné d'une valeur allant jusqu'à 30 milliards de dollars, provenant des gouvernements fédéral, provinciaux et d'autres partenaires et réparti dans quatre secteurs prioritaires, dont le secteur Infrastructure communautaire, culturelle et récréative, et ;

Attendu que le volet Infrastructure communautaire, culturelle et récréative viendra soutenir les priorités en matière d'infrastructures communautaires, en améliorant l'accès aux projets prioritaires d'infrastructures communautaires, culturelles et récréatives, ou encore leur qualité, et ;

Attendu que la municipalité peut présenter des soumissions pour plusieurs projets.

Qu'il soit résolu que les projets suivants au Complexe sportif Robert Hartley soient présentés : le remplacement du système de réfrigération et la rénovation de l'entrée, l'accueil et les vestiaires pour améliorer l'accessibilité, tel que recommandé au document 2019_REC_83.

Note explicative, historique, mise en situation

Le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC) est un programme de financement d'infrastructure à frais partagés entre le gouvernement fédéral, les provinces et territoires et les municipalités et autres bénéficiaires. Ce programme offrira un financement combiné d'une valeur allant jusqu'à 30 milliards de dollars, provenant des gouvernements fédéral, provinciaux et d'autres partenaires et réparti dans quatre

secteurs prioritaires, dont le secteur Infrastructure communautaire, culturelle et récréative.

Le volet Infrastructure communautaire, culturelle et récréative viendra soutenir les priorités en matière d'infrastructures communautaires, en améliorant l'accès aux projets prioritaires d'infrastructures communautaires, culturelles et récréatives, ou encore leur qualité.

Projets admissibles :

Le projet doit comporter un élément d'immobilisations. Le projet peut également comprendre des travaux de planification et de conception préalables à la construction. Toutefois, les travaux de planification et de conception ne sont pas admissibles à titre de projets autonomes.

Le projet doit permettre d'améliorer l'accès de la population de l'Ontario à l'infrastructure culturelle, récréative ou communautaire, ou d'en améliorer la qualité des services qui y sont offerts.

Types d'infrastructures admissibles :

- Installations récréatives ;
- Installations culturelles ;
- Centres ou carrefours communautaires ;
- Établissements d'enseignement ou de soins de santé appuyant les Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

Types de projets admissibles :

Catégorie multifonctionnelle

Cette catégorie de projets utilise le principe de la prestation de services intégrés pour combler les lacunes relevées dans les services. Le coût total des projets individuels sera généralement plafonné à 50 millions de dollars, mais des exceptions peuvent être faites dans certains cas. Les projets admissibles comprennent :

- Les projets de construction de nouvelles infrastructures
- Les projets de rénovation de grande envergure;
- Les projets d'agrandissement d'installations existantes.

Catégorie réhabilitation et rénovation

Cette catégorie de projets a pour but de maximiser l'impact du financement des projets de petite envergure qui permettraient d'améliorer l'état d'installations existantes. Le coût total des projets individuels est plafonné à 5 millions de dollars.

Les projets admissibles comprennent :

- Les projets de rénovation et de réhabilitation permettant d'optimiser la Fonctionnalité et l'utilisation d'installations existantes;
- Les projets de petite envergure permettant d'améliorer l'accessibilité (p. ex., Mains courantes, rampes d'accès, portes/stationnement/ascenseurs accessibles, signalisation, etc.);
- Les petits projets de construction de nouvelles infrastructures communautaires, Culturelles ou récréatives (p. ex., terrains de jeux, terrains de tennis, petites places communautaires).

Remarque : les projets axés sur les populations vulnérables (p. ex., personnes à faible revenu) et les communautés autochtones feront l'objet d'une attention particulière lors du processus d'évaluation.

Calendriers :

Les demandes et tous les documents justificatifs doivent être soumis par l'entremise du portail en ligne Paiements de transfert Ontario au plus tard le 12 novembre 2019 à 23 h 59, HAE.

Le gouvernement provincial avisera au courant de l'hiver 2020 (estimation) les demandeurs de la sélection ou du rejet de leur projet aux fins d'examen et d'approbation par le gouvernement fédéral.

Les demandeurs seront avisés au courant du printemps ou de l'été 2020 (estimation) de la décision du gouvernement fédéral quant au financement de leur projet.

Les projets doivent être achevés avant le 31 mars 2027

Critères d'évaluation :

Les projets doivent satisfaire aux exigences fédérales en matière d'admissibilité, être techniquement viables et être réalisables dans les délais prévus par le programme.

Les demandeurs doivent démontrer que les projets répondent aux objectifs suivants dans le cadre du volet Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives :

- Répondre aux besoins de la collectivité et des utilisateurs
- Promouvoir la planification efficace de la gestion des actifs : faire la
- Constituer une optimisation des ressources
- Favoriser une meilleure accessibilité

Description des projets :

Remplacement du système de réfrigération de l'aréna

Construit en 1978, l'aréna au Complexe sportif Robert Hartley est muni d'un système de réfrigération indirecte fermé avec Fréon R22 comme frigorigène primaire. Les hydrochlorofluorocarbures (HCFC), tel que le Fréon R22, ont été utilisés comme frigorigènes depuis les années 1930.

Par le biais du Protocole de Montréal, le Canada s'est engagé à respecter le calendrier d'élimination de la consommation nationale de HCFC, incluant le Fréon R22 d'ici le 1 janvier 2020. Après cette date, seul le R22 recyclé sera disponible pour achat jusqu'à l'année 2030 quand les HCFC ne seront plus disponibles dans tous les formats.

De plus, le complexe sportif a été bâti avec deux (2) glaces, avec quatre (4) compresseurs par glace. La deuxième glace a été, depuis, désactivé, alors les deux (2) groupes de quatre (4) compresseurs sont utilisés pour une (1) glace. Bien que cette pratique est commode, ce n'est pas efficace du point de vue énergétique. En plus, chaque ensemble de compresseur-condenseur refroidi la glace en éliminant la chaleur. Présentement, cette chaleur se disperse dans l'environnement. Les nouveaux systèmes de réfrigération peuvent récupérer la chaleur à des fins utiles, par exemple pour chauffer l'eau domestique ou préchauffer l'air neuf qui entre dans le complexe par la ventilation.

La période de récupération d'investissement est 20 ans.

Remarque : En raison de la date de la sélection ou rejet des projets en printemps / été 2020, le remplacement du système de réfrigération ne sera pas réalisé avant la coupe Fred Page en mai 2021.

Rénovation de l'accueil et les vestiaires

Le gouvernement de l'Ontario a décrété qu'en 2025, l'Ontario sera totalement accessible aux personnes handicapées et pour atteindre cet objectif, la *Loi de 2005 sur l'accessibilité des personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) a été adoptée en juin 2005.

L'objectif du projet est de :

1. Rénover l'entrée extérieure du Complexe sportif pour le rendre accessible;
2. Rénover l'accueil et le foyer du Complexe sportif pour les rendre accessible;
3. Modifier les vestiaires male/femelle actuels à des vestiaires familiales / universelles pour les rendre accessible.

Ceci nous aidera aussi à atteindre notre engagement à enlever et à prévenir tous les types d'obstacles afin de devenir plus accessible pour les personnes handicapées, tel

qu'indiqué dans le plan pluriannuel d'accessibilité de la ville de Hawkesbury. Plus spécifiquement de :

- Permettre aux personnes de soutien qui accompagnent les personnes handicapées de rester avec eux dans les lieux qui sont ouverts au public;
- Initier l'amélioration de l'accessibilité physique dans le cadre des travaux de rénovation ou des projets spéciaux. Ceci inclut l'amélioration de portes, les toilettes, les couloirs et les salles intérieures, rampes, signalisation, etc.

L'investissement ne sera pas récupéré car la rénovation sera pour atteindre les nouveaux standards d'accessibilité.

Options/alternatives

1. Ne pas faire application à la subvention

Incidence au budget

Le maximum en coûts admissibles totaux par projet pour un seul demandeur est de 5 millions de dollars.

Système de réfrigération

Le budget prévisionnel pour le remplacement du système de réfrigération est de 2,1 million de dollars.

La ventilation suivante détaille les pourcentages maximaux des coûts partagés par rapport au coût admissible total :

Contribution fédérale	40.00%	840 000 \$
Contribution provinciale	33.33%	699 930 \$
Contribution du demandeur	26.67%	560 070 \$

Accueil et vestiaires

Le budget prévisionnel pour le remplacement du système de réfrigération est de 1,7 million de dollars.

La ventilation suivante détaille les pourcentages maximaux des coûts partagés par rapport au coût admissible total :

Contribution fédérale	40.00%	680 000 \$
Contribution provinciale	33.33%	566 610 \$
Contribution du demandeur	26.67%	453 390 \$

Études concernées

Aucune

Documents de support

Aucun

Plan de communication

À établir si la subvention est sélectionnée.

Service(s) impliqué(s)

Loisirs et tourisme

Finances

Soumis et recommandé par

Nicole Trudeau, 4 octobre 2019

Commentaires du directeur général

J'ai une préoccupation en ce qui concerne le nombre d'application. Je crois qu'on devrait faire un choix sur quel projet est prioritaire. Ce programme d'octroi sera très compétitif et je recommande qu'on se concentre sur un projet. Ma recommandation serait le système de réfrigération puisque ce projet va nous économiser des coûts d'opération.

Daniel Gatien, directeur général

Report Approval Details

Document Title:	2019-REC-83- Investing_in_Canada_Infrastructure_Program_fr.docx
Attachments:	
Final Approval Date:	Oct 10, 2019

This report and all of its attachments were approved and signed as outlined below:



Daniel Gatién - Oct 10, 2019 - 2:10 PM